

Organisation des voyages, sorties scolaires et des enseignements en EPS – L'ENCADREMENT

Circulaire du 13.06.2023

Taux d'encadrement dans le cadre des sorties et voyages scolaires

Niveau maternelle **Niveau élémentaire**

2 adultes minimum

Jusqu'à 16 élèves
dont l'enseignant.e de la classe

+ 1 adulte par tranche de 8 élèves

Vigilance
Cette adaptation n'inclut pas le niveau maternelle.

Jusqu'à 30 élèves
(sans nuitée)
dont au moins un.e enseignant.e

+ 1 adulte par tranche de 15 élèves

Toutefois, à l'école élémentaire :
Si demi-journée et proximité :
1 classe = 1 enseignant.e

Jusqu'à 24 élèves
(avec nuitée)
dont au moins un.e enseignant.e

+ 1 adulte par tranche de 12 élèves

Points de vigilance :

Classes de maternelle + élémentaire = encadrement de **niveau maternelle à respecter**.
Classes d'élémentaire + collège = encadrement de **niveau élémentaire à respecter**.

Circulaire du 06.10.2017

Taux d'encadrement des Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA)

Dans le cadre des **enseignements réguliers d'EPS** : 1 classe = 1 enseignant.e, quelque soit le niveau.

Dans le cadre d'une **sortie scolaire occasionnelle** pour la pratique d'une APSA : **2 adultes minimum** : l'enseignant.e + intervenant extérieur agréé ou un.e autre enseignant.e

Points de vigilance :

La nature de l'APSA proposée impose ou non la participation d'un intervenant.
Certaines APSA* nécessitent un encadrement renforcé.

* Activités en milieu enneigé, escalade, randonnée en montagne, cyclisme sur route et vtt, équitation, spéléologie, activités nautiques, aquatiques** et subaquatiques.

Niveau Maternelle

Niveau Élémentaire

Jusqu'à 12 élèves
l'enseignant.e + intervenant agréé ou autre enseignant.e

+ 1 adulte agréé par tranche de 6 élèves

Jusqu'à 24 élèves
l'enseignant.e + intervenant agréé ou autre enseignant.e

+ 1 adulte agréé par tranche de 12 élèves

(**) L'enseignement de la natation relève de la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 et le taux d'encadrement y est spécifique :

Maternelle : 2 encadrants jusqu'à 19 élèves – 3 entre 20 et 30 – 4 pour plus de 30

Élémentaire : 2 encadrants jusqu'à 29 élèves – 3 pour 30 élèves et plus